

Plan de prévention et de lutte contre les violences scolaires

Préambule

« La sécurité et, de façon plus précise, les conditions d'un climat scolaire serein doivent être instaurées dans les écoles et les établissements scolaires pour favoriser les apprentissages, le bien-être et l'épanouissement des élèves et de bonnes conditions de travail pour tous. Les violences en milieu scolaire, dont les origines sont plurielles, requièrent en effet un traitement global et une action de long terme et non une approche uniquement sécuritaire qui n'est pas suffisamment efficace.

La lutte contre toutes les formes de harcèlement sera une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire. Elle fera l'objet d'un programme d'actions élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative, adopté par le conseil d'école pour le premier degré et par le conseil d'administration dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Ce programme d'actions sera régulièrement évalué, pour être amendé si nécessaire".

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République

Le collège du Campigny présente donc son plan de prévention qui tend à prendre en compte la lutte contre toute forme de violence et de discrimination.

L'objectif de ce travail est de sortir de l'immédiateté de la gestion des situations notamment de harcèlement, et de planifier des actions permettant de lutter contre toute forme de violence scolaire. Le présent plan est le fruit d'un travail réalisé par Mme Lamouroux (professeur d'histoire géographie, professeur ressource harcèlement), lors de l'année scolaire 2018/2019.

Ce plan sera réactualisé après l'enquête de climat scolaire réalisée en mai 2020. Il sera nécessaire d'évaluer régulièrement leur impact.

Les facteurs suivants ont été privilégiés. Ils contribuent à l'amélioration du climat scolaire :

- La justice scolaire,
- La coéducation,
- La stratégie d'équipe
- La qualité de vie à l'école

Les élèves seront actrices et acteurs de la prévention et associés à ce plan de prévention et de lutte contre les violences scolaires. A ce titre, la méthode de « la préoccupation partagée » (annexe 1) peut être un outil de résolution utilisé dans l'établissement.

Concernant spécifiquement le harcèlement, le protocole de traitement (annexe 2) permettra la gestion des situations.

Afin de répondre au mieux aux objectifs de ce plan, **Une Equipe Ressource** est constituée des membres suivants : chef d'établissement, chef d'établissement adjoint, CPE, Infirmière Scolaire, Assistante Sociale et professeur ressource harcèlement.

D'autres personnes, pourront être sollicitées sur certaines questions, en fonction de leurs compétences et de leurs implications.

- **La justice scolaire**

| Description des objectifs | Personnes ressources sur cette question (adultes et élèves) | Actions menées | Actions en cours | Actions à venir |
|--|--|---|--|---|
| <p>Faire participer les élèves comme le personnel à la rédaction des règles de vie commune</p> <p>Rendre les élèves actifs dans les actions contre le harcèlement.</p> | <p>CPE</p> <p>Délégués élèves au conseil de la vie collégienne (CVC)</p> <p>Délégués des professeurs au Conseil d'Administration</p> | <p>Mise à disposition d'un tableau d'expression dans le hall pour que les élèves puissent s'exprimer sur le harcèlement à l'aide de post-it lors de la journée contre le harcèlement.</p> | <p>Les élèves élus au conseil de la vie collégienne réfléchissent aux des règles de vie en communauté.</p> <p>Nomination d'ambassadeurs contre le harcèlement au CVC</p> | <p>Elaboration du règlement intérieur 2019-2020 par tous les membres de l'établissement.</p> <p>Analyse de la justice scolaire par des initiations à la philosophie en vie de classe.</p> |

- **La coéducation**

| Description des objectifs | Personnes ressources sur cette question (adultes et élèves) | Actions menées | Actions en cours | Actions à venir |
|---|---|--|--|---|
| <p>Sensibiliser les familles au harcèlement</p> <p>Apaiser le climat scolaire et développer le mieux vivre ensemble (enfants/parents/école)</p> <p>Améliorer la qualité de la collaboration dans le triangle pédagogique (parents/élèves/école)</p> | <p>Chef d'établissement</p> <p>Chef d'établissement adjoint</p> <p>CPE</p> <p>Enseignants</p> <p>Agent d'accueil</p> <p>Représentant des parents d'élèves</p> | <p>Création d'un sondage anonyme pour détecter l'intensité du harcèlement dans l'établissement et bilan adressé aux parents (CPE/EMC)</p> <p>Exposition des affiches contre le harcèlement au sein de l'établissement visible par les élèves et les parents dans le hall principal</p> | <p>Participer au Concours "non au harcèlement" et valoriser l'action sur le site internet de l'établissement, accessible aux parents</p> <p>Optimiser la communication des actions menées dans l'établissement (réseaux sociaux : Facebook, Twitter)</p> | <p>Création de moments d'échanges avec les parents</p> <p>Intervention d'acteurs afin de théâtraliser le harcèlement, la rumeur...</p> <p>Représentations théâtrales sur les thématiques de violences scolaires par le élèves devant les familles</p> |



• **La stratégie d'équipe**

| Description des objectifs | Personnes ressources sur cette question (adultes et élèves) | Actions menées | Actions en cours | Actions à venir |
|---|--|---|---|---|
| <p>Informers la communauté éducative du plan de prévention et des outils mis en place pour lutter contre le harcèlement au sein de l'établissement.</p> <p>Informers les élèves et la communauté éducative du protocole contre le harcèlement mis en place dans l'établissement.</p> <p>Centraliser toutes les actions menées jusqu'à présent au sein de l'établissement à titre individuel dans l'intérêt du climat scolaire dans le projet d'établissement.</p> | <p>Chef d'établissement</p> <p>Chef d'établissement adjoint</p> <p>CPE</p> <p>professeur ressource harcèlement</p> | <p>Création d'un plan de prévention contre le harcèlement</p> <p>Le climat scolaire est un axe primordial travaillé par les membres du conseil pédagogique dans l'élaboration du prochain projet d'établissement.</p> | <p>Création d'une commission contre le harcèlement scolaire</p> <p>Mise en place d'un CREATHON avec CANOPE (Personnels de l'Etablissement, élèves, parents, partenaires associatifs et institutionnels)</p> | <p>Formation interne de la communauté éducative et du personnel de l'établissement au harcèlement scolaire par les personnes ressources.</p> <p>Mise en place du café des parents</p> |

• **La qualité de vie à l'école**

| Description des objectifs | Personnes ressources sur cette question (adultes et élèves) | Actions menées | Actions en cours | Actions à venir |
|--|---|---|--|--|
| <p>Bilan sur le ressenti élèves et adultes concernant le climat scolaire au sein du collège afin d'élaborer le projet d'établissement.</p> <p>Amélioration de l'environnement esthétique de l'établissement (restructuration et décoration des espaces de vie du collège).</p> | <p>EMS</p> <p>BPDJ</p> <p>Réserve citoyenne</p> <p>Association E-Enfance</p> <p>Aroeven</p> | <p>Enquête sur le climat scolaire en 2016-2017 (Gapase)</p> <p>Enquête mai 2020</p> <p>Formation d'élèves « volontaires du bien vivre ensemble » par le biais de l'Aroeven</p> <p>Formation sur site niveaux 1 et 2 pour les enseignants sur les compétences psychosociales (PAF)</p> | <p>Ateliers de sophrologie lors de la pause méridienne pour les élèves de 3^{ème}</p> <p>Atelier Yoga pour les élèves de SEGPA</p> | <p>Travaux de décoration de la cour et aménagement d'installations sportives et grotte de lecture</p> <p>Mise en place d'un temps de pause dans la journée en réflexion (15 minutes de lecture ou autre)</p> |



• **Les partenariats**

| Description des objectifs | Personnes ressources sur cette question (adultes et élèves) | Actions menées | Actions en cours | Actions à venir |
|---|---|---|---|--|
| <p>Sensibiliser, par des partenaires extérieurs, au cyber-harcèlement.</p> <p>Rappeler la loi concernant le harcèlement</p> <p>Former les personnels, élèves et parents</p> | <p>Chef d'établissement</p> <p>Chef d'établissement adjoint</p> <p>CVC</p> <p>Professeurs</p> | <p>Intervention de la BPDJ dans toutes les classes</p> <p>Intervention de l'AROEVEN afin de former des « volontaires du bien vivre ensemble » par le biais d'ateliers</p> | <p>Labellisation du site du collège "respect-zone" par l'association respect zone.org</p> <p>Intervention de L'AROEVEN pour développer la confiance en soi des élèves volontaires par le biais d'ateliers</p> <p>Mise en place d'un CREATHON avec CANOPE (Personnels de l'Etablissement, élèves, parents, partenaires associatifs et institutionnels)</p> | <p>Intervention de l'association E-enfance permettant de sensibiliser au cyber-harcèlement.</p> <p>Intervention de la réserve citoyenne pour sensibiliser les élèves au bien vivre ensemble.</p> |

Annexe 1

La méthode de « la préoccupation partagée »

Destinée aux équipes éducatives d'un établissement, la méthode de « la préoccupation partagée » est un moyen de lutte contre le harcèlement scolaire pour l'institution. Elle est complémentaire à d'autres dispositifs tels que la remédiation par les pairs.

Présentation de la méthode

Créée en Suède dans les années 1970 à l'initiative du professeur de psychologie Anatol Pikas, la méthode de « la préoccupation partagée » consiste principalement en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part à des pratiques d'intimidation. L'approche est non blâmante : le professionnel qui reçoit les intimidateurs n'a pas pour but de leur faire reconnaître leur participation ou leurs responsabilités dans les brimades ; il cherche simplement à leur faire partager une « préoccupation » pour la cible et à les amener à formuler eux-mêmes des suggestions pour que l'intimidation cesse. Celui qui conduit les entretiens accueille les intimidateurs sans leur faire de reproches. Il se montre bienveillant mais il est obstiné : les entretiens sont en effet répétés jusqu'à ce que l'intimidation prenne fin.

Conditions et modalités de mise en œuvre

La méthode suppose la constitution d'une équipe de professionnels spécialement dédiée au traitement des situations d'intimidation. Ces professionnels doivent être formés à la technique spécifique des entretiens avec les intimidateurs. La méthode est adaptée à la plupart des situations (surnoms, moqueries, mises à l'écart, etc.). Les enquêtes internationales évaluant cette méthode ont toutes révélé des taux de règlement des cas supérieurs à 75 %.



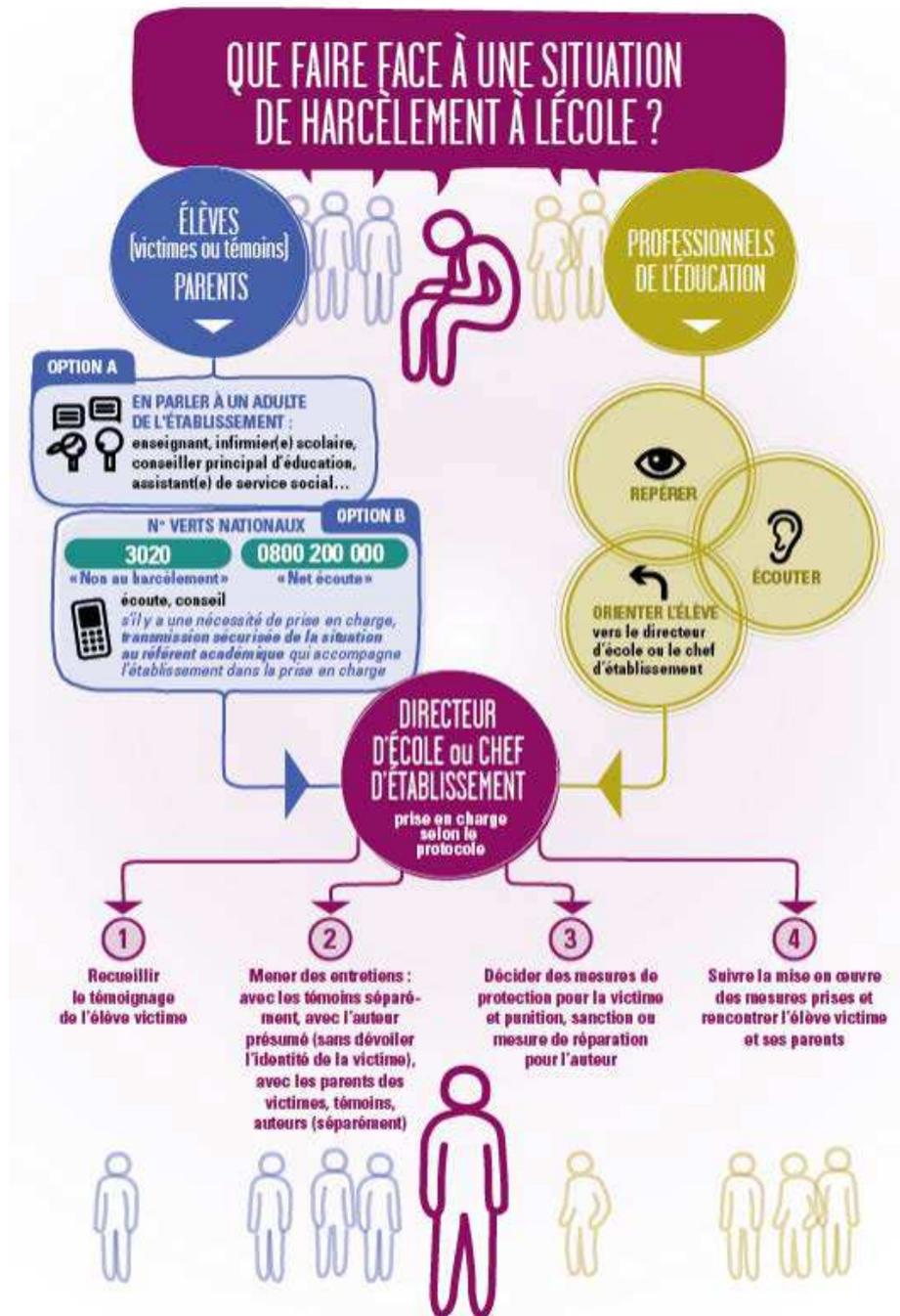
Les effets sur le climat scolaire

La méthode de « la préoccupation partagée » améliore le climat scolaire d'un établissement en agissant directement sur la qualité des relations. Le sentiment de confiance est, en effet, au cœur du dispositif. Le praticien n'adopte jamais à l'égard des intimidateurs une attitude soupçonneuse. Il leur fait tout au contraire confiance pour qu'ils recherchent et trouvent eux-mêmes une solution au problème dont ils sont, pour l'essentiel, à l'origine. La méthode favorise ainsi le développement de l'empathie et place les intimidateurs dans une position de réparation du problème qu'ils ont créé.

<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/ressource/ressourceld/la-methode-de-la-preoccupation-partagee.html>

Annexe 2

Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les collèges et les lycées



© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Octobre 2015

